



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

Programme 27

Activités financées en commun

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Commission de la fonction publique internationale	3
Avant-propos	3
Orientations générales.	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***.	6
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****.	9
II. Corps commun d'inspection.	11
Avant-propos	11

* Troisième nouveau tirage pour raisons techniques (14 mai 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Orientations générales	12
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	13
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	17
III. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	21
Avant-propos	21
Orientations générales	22
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	24
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	29
Annexes relatives aux parties Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	32
I. Organigramme et distribution des postes pour 2020	32
II. Ressources financières et postes : vue d'ensemble	35

I. Commission de la fonction publique internationale



Avant-propos

Le mandat de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) couvre tous les aspects des conditions d'emploi du personnel de l'ensemble des organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, notamment la réglementation et l'harmonisation de ces conditions.

Depuis la création de la CFPI il y a 40 ans, le monde entier a connu de profondes mutations. Les organisations internationales continuent à s'efforcer de recruter un personnel talentueux et diversifié. Gardienne des conditions d'emploi des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies, la CFPI contribue à ce que l'ensemble des prestations offertes par ces organismes soient solides tout en étant suffisamment souples pour tenir compte de l'évolution constante des conditions qui prévalent en dehors du système des Nations Unies, ce qui suppose de maintenir des conditions d'emploi qui encouragent la mobilité, récompensent les bonnes performances, permettent au personnel d'évoluer et attirent une main-d'œuvre diverse et qualifiée. Récemment nommé à la présidence de la Commission, je continuerai de m'employer à ce que les organisations appliquant le régime commun offrent un ensemble de prestations dont elles puissent s'enorgueillir et qui leur permettent de s'adapter facilement aux changements à venir.

Toutes les modifications que la CFPI a recommandé d'apporter à l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun et que l'Assemblée générale a approuvées en 2014 seront mises en œuvre d'ici à 2020. Je suis certain que ces modifications et d'autres telles que le relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite pour tous les membres du personnel et la révision du Cadre de gestion des ressources humaines, qui comprend désormais un chapitre consacré à la diversité et à l'égalité des genres, contribueront à la réalisation des objectifs de la Commission.

La Commission a notamment inscrit dans son programme de travail pour 2020 une évaluation exhaustive des modifications apportées à l'ensemble des prestations, qui s'appuiera notamment sur des informations obtenues dans le cadre d'une enquête menée auprès du personnel de l'ensemble du système des Nations Unies. Je suis convaincu que, grâce à cette évaluation, les États Membres pourront prendre une décision plus éclairée concernant les prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun.

Le Président de la Commission de la fonction publique internationale
(Signé) Larbi **Djacta**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 31.1 La Commission de la fonction publique internationale est chargée de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans la résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale. En vertu de son statut, la Commission est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Ce faisant, elle est guidée par les principes énoncés dans les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations qui visent à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 31.2 La Commission se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 31.8.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 31.3 La Commission a inscrit dans son programme de travail les activités suivantes : a) étoffer et renforcer, conformément aux principes Noblemaire et Flemming, le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations ; b) assurer à tous les fonctionnaires un pouvoir d'achat égal dans le monde entier en élaborant un classement aux fins des ajustements ; c) mettre au point et gérer des systèmes équitables d'évaluation des emplois et d'autres systèmes de gestion des ressources humaines ; d) donner des orientations et des conseils concernant l'administration de ces systèmes ; e) apporter un appui technique aux États Membres dans le cadre de leurs délibérations sur le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations et aux organisations appliquant le régime commun (y compris aux fédérations du personnel) dans le cadre de la réforme et de l'administration du système de gestion des ressources humaines, l'objectif étant d'obtenir un système cohérent et efficace qui soit plus étroitement axé sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.
- 31.4 La Commission continuera d'être au service des organisations appliquant le régime commun et des membres de leur personnel. À cet égard, elle collaborera étroitement avec le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en recueillant des informations auprès des organisations sur les conditions d'emploi du personnel et conduira des enquêtes mondiales auprès de l'ensemble du personnel. Elle a en outre mis davantage l'accent sur le perfectionnement du personnel dans son programme de travail pour 2019-2020 (voir [A/73/30](#), annexe I) et prévoit de se pencher sur la question de l'organisation des carrières dans les organisations appliquant le régime commun.
- 31.5 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 : les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu les informations qu'elle leur demande et appliquent intégralement les décisions et recommandations de celle-ci.
- 31.6 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, à sa cinquante et unième session, elle a adopté

le Cadre de gestion des ressources humaines pour orienter les politiques et les pratiques des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Ce Cadre répertorie un certain nombre d'éléments essentiels en matière de gestion des ressources humaines, assortis d'explications claires concernant les liens entre les divers domaines et les principes applicables dans chaque domaine. Lors de la dernière révision, en 2018, une section consacrée aux questions de genre et à la diversité a été ajoutée au Cadre.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Commission de la fonction publique internationale

1. Objectif

31.7 L'objectif auquel la Commission contribue est d'assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

31.8 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Régime commun : des prestations mieux comprises par tous

En 2018, la CFPI a tenu des ateliers régionaux sur les prestations, auxquels ont participé des spécialistes de ressources humaines d'entités appliquant le régime commun de diverses régions d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agissait des premiers ateliers organisés depuis la mise en application du nouvel ensemble de prestations. Les ateliers avaient deux objectifs : a) guider ces entités, par l'intermédiaire des spécialistes des ressources humaines, d'autres membres du personnel administratif et des représentants du personnel, en ce qui concerne diverses questions relatives aux prestations ; b) faire comprendre aux organisations combien il importe qu'elles fournissent à la CFPI des données cohérentes et exactes. Des informations détaillées sur l'ensemble des prestations ont été communiquées aux personnes qui ont participé aux ateliers. La Commission a souligné lors des ateliers que, pour ajuster les prestations avec précision, elle avait besoin de données cohérentes et exactes.



Atelier sur les prestations organisé en 2018 à l'intention des entités appliquant le régime commun. Source : Lucie Pascaline Gainyo, CFPI

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'obtenir le résultat escompté, qui était de donner un aperçu global de l'ensemble des prestations, notamment la raison d'être de toutes les indemnités, et de faire comprendre combien il importe de fournir des données exhaustives à la Commission dans les enquêtes et questionnaires auxquels elle demande de répondre. La compréhension des politiques relatives aux ressources humaines en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun et la qualité des données reçues, notamment, se sont améliorées. Dans

la pratique, le taux de réponse aux enquêtes et questionnaires, notamment à l'enquête aux fins du classement des lieux d'affectation a augmenté : le taux de réponse a été porté de 52 % en 2014 à 92 % en 2018, la qualité des données communiquées par les organisations sous la forme de réponses globales aux questionnaires de la Commission s'est améliorée et les membres du personnel ont déclaré bien comprendre l'ensemble des prestations, comme ils l'ont fait savoir dans le cadre d'évaluations écrites des ateliers.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 31.9 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'actualisation régulière, pour toutes les organisations appliquant le régime commun, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement aux fins de l'application de la prime de mobilité et de sujétion (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, la Commission ayant donné suite à presque 100 % des demandes de classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Point sur l'amélioration de l'ensemble des prestations

En 2018, toutes les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies avaient mis en application la plupart des modifications approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244 concernant l'ensemble des prestations. Ces modifications consistaient notamment en l'introduction d'un barème des traitements unifié et simplifié pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, d'une nouvelle indemnité pour conjoint à charge, d'une indemnité de parent isolé, de nouvelles formules de prise en charge des frais de réinstallation et de déménagement, en la modification des primes de sujétion, la prime pour les fonctionnaires sans charge de famille ayant été revue à la hausse, en l'introduction d'un nouvel élément famille non autorisée, de nouvelles mesures d'incitation à la performance et à la mobilité, d'une prime de recrutement pour les experts, et d'un régime de l'indemnité pour frais d'études fondé sur un barème universel prévoyant des taux de remboursement dégressifs applicable à une liste simplifiée de frais d'études, ainsi qu'en la modification du droit à congé dans les foyers plus fréquent.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de faire en sorte que toutes les organisations mettent en application tous les aspects de l'ensemble des prestations de façon cohérente et harmonisée. Il a en effet été constaté que, si certaines organisations avaient mis en application l'ensemble des prestations dans son intégralité, d'autres ne l'avaient fait qu'en partie. Aux fins d'harmonisation entre les organisations, dans sa résolution 70/244, l'Assemblée générale a invité la Commission à lui présenter un rapport d'évaluation complet, comprenant une enquête mondiale sur les conditions d'emploi, à sa soixante-quinzième session au plus tard. En réponse, en 2020, la Commission compte lancer une enquête mondiale dans le cadre de laquelle elle recueillera des informations auprès des membres du personnel et des organisations. Les résultats seront communiqués dans un rapport d'évaluation complet sur lequel la Commission pourra s'appuyer pour recommander des modifications à apporter à l'ensemble des prestations selon que de besoin.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir de permettre aux États Membres de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause concernant les éventuelles modifications à apporter à l'ensemble des prestations et la mise en application cohérente et harmonisée de celui-ci par les organisations participantes.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres auront fait part de leur opinion quant à l'utilité des informations fournies concernant l'ensemble des prestations et les organisations participantes auront confirmé avoir mis en application celui-ci conformément aux directives de la Commission.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les 28 organisations appliquant le régime commun mettent uniformément en œuvre le nouvel ensemble de prestations	Les 28 organisations appliquant le régime commun mettent intégralement en œuvre le nouvel ensemble de prestations	Les organisations appliquant le régime commun mettent uniformément et intégralement en œuvre l'ensemble des prestations et les États Membres rendent compte de l'utilité des informations fournies concernant ces prestations

31.10 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de servir de cadre pour l'exécution de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

31.11 On trouvera dans le tableau 31.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 31.1

Commission de la fonction publique internationale : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7	7	7
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	42	42	42	42
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	12	12	17	17
Publications (nombre de publications)	7	7	6	6
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
E. Activités d'appui				
Administration				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 31.12 Le montant des crédits demandés pour 2020 au titre des activités financées en commun menées par la Commission de la fonction publique internationale s'élève à 9 543 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 31.2 et la figure 31.I.
- 31.13 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la Commission incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, elle a notamment réduit son empreinte carbone en limitant le nombre de ses publications mensuelles. En 2020, elle créera un répertoire en ligne où pourront être saisies directement les données tirées d'enquêtes, ce qui devrait faire baisser le volume de ces données reçues par courrier électronique.
- 31.14 En 2018, la Commission a atteint un taux de conformité de 100 % s'agissant de la soumission dans les délais de la documentation destinée aux organes délibérants et de 70 % pour ce qui est de l'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ.

Tableau 31.2

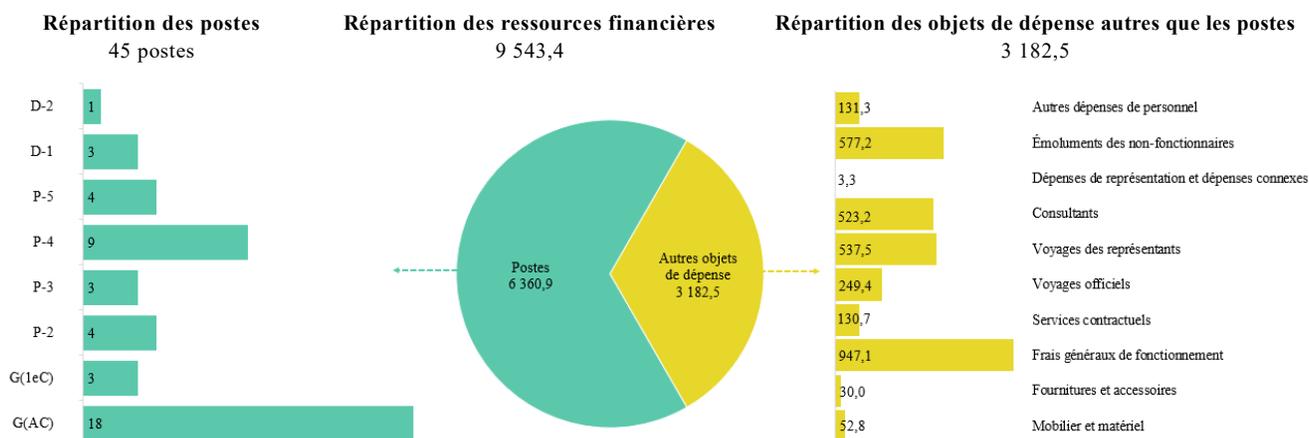
Commission de la fonction publique internationale : évolution des ressources financières et des postes (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	7 226,5	6 360,9	–	–	–	–	–	6 360,9	
Autres objets de dépense	2 252,6	3 182,5	–	–	–	–	–	3 182,5	
Total	9 479,1	9 543,4	–	–	–	–	–	9 543,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	–	21	
Total		45	–	–	–	–	–	45	

Figure 31.I
Commission de la fonction publique internationale : répartition des ressources proposées pour 2020
(activités financées en commun)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

31.15 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 359 300 dollars et fait apparaître une diminution de 95 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019 (voir tableau 31.3).

Tableau 31.3
Commission de la fonction publique internationale : évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes								
Subventions et contributions	3 392,6	3 454,7	(95,4)	–	–	(95,4)	(2,8)	3 359,3
Total	3 392,6	3 454,7	(95,4)	–	–	(95,4)	(2,8)	3 359,3

31.16 La diminution de 95 400 dollars s'explique comme suit :

Ajustements techniques. La part du budget de la Commission incombant à l'ONU, telle que déterminée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) selon la méthode établie, a été ramenée de 36,2 % pour l'exercice biennal 2018-2019 à 35,2 % pour 2020.

II. Corps commun d'inspection



Avant-propos

Le Corps commun d'inspection est unique en ce qu'il assure une fonction de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies. Il exerce sa compétence sur les organisations du système, leur environnement en constante évolution et leurs activités. Ce qui nous permet de continuer à mener une action utile c'est de concentrer nos efforts sur les domaines prioritaires définis par nos organisations participantes et, à cet égard, l'appui que nous apportons à la mise en œuvre du Programme 2030 et aux réformes en matière de gestion est crucial.

Par des inspections et des évaluations, le Corps commun s'emploie à renforcer l'efficience et l'efficacité des organismes des Nations Unies, à encourager la mise en commun des bonnes pratiques et la coordination et à établir des fondements solides pour la prise de décisions, l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage.

En 2020, dans le cadre de son mandat, le Corps commun examinera les moyens de renforcer sa valeur stratégique et ses avantages comparatifs au service de l'action de ses organisations participantes de l'ensemble du système des Nations Unies.

La Présidente du Corps commun d'inspection
(Signé) Sukai **Prom-Jackson**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 31.17 De par son statut, qui figure dans la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, le Corps commun d'inspection est chargé d'examiner toutes les questions qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds et d'apporter un point de vue indépendant visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations du système des Nations Unies. Il procède à des inspections et à des évaluations et établit des rapports, des notes et des lettres d'observations dans lesquels il recense les meilleures pratiques, propose des objectifs de référence et encourage la mise en commun des informations entre toutes les organisations du système des Nations Unies qui ont accepté son statut.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 31.18 Le Corps commun se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 31.22.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 31.19 Le Corps commun s'acquittera de son mandat en procédant à des inspections et à des évaluations et en établissant des rapports, des notes et des lettres d'observations en vue d'obtenir les résultats suivants :
- a) Les sujets inscrits à son programme de travail qui revêtent une importance stratégique pour le système des Nations Unies et intéressent les organisations participantes sont examinés ;
 - b) Les organes délibérants et les chefs de secrétariat des organisations participantes s'appuient davantage sur ses travaux ;
 - c) Les recommandations sont acceptées et appliquées et produisent les effets escomptés, à savoir une plus grande efficacité, efficacité et coordination, un meilleur partage des connaissances et un meilleur apprentissage dans les organisations du système des Nations Unies.
- 31.20 Le Corps commun prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À ce titre, comme indiqué dans les cadres de référence qui organisent son examen de la gestion et de l'administration des différentes organisations, il examine les politiques et pratiques relatives aux questions de genre en vigueur dans les organisations concernées et en rend compte.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Corps commun d'inspection

1. Objectif

- 31.21 L'objectif auquel le Corps commun contribue est de renforcer l'efficacité, l'efficacité et la coordination des organisations du système des Nations Unies.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 31.22 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Application des recommandations du Corps commun d'inspection : pour plus d'efficacité, d'efficacité et de coordination dans les organisations du système des Nations Unies

En 2018, le Corps commun a publié sept rapports : six portaient sur des questions intéressant l'ensemble du système et un sur l'examen de la gestion et de l'administration d'une organisation.

Dans ces rapports, le Corps commun a formulé au total 55 recommandations : les unes étaient adressées aux organes délibérants ou aux organes directeurs (pour décision), les autres aux chefs de secrétariat des organisations participantes (pour suite à donner).

Il se passe une année en moyenne entre la fin de l'élaboration d'un rapport par le Corps commun et son examen par les organes délibérants. En 2018, les organes délibérants ont examiné le rapport portant sur une seule organisation et cinq des six rapports intéressant l'ensemble du système qui avaient été publiés en 2017.

Ainsi, en 2018, l'Assemblée générale a examiné un rapport publié en 2017 et adopté la résolution

[73/269](#), dans laquelle elle a fait siennes les conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination concernant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques » ([A/72/809](#)). Dans ses conclusions et recommandations, le Comité avait souligné qu'il importait d'appliquer toutes



Domaines que les recommandations du Corps commun d'inspection permettront de renforcer (responsabilité, apprentissage, à l'échelle du système, coordination, efficacité, cohérence, efficacité, bonnes pratiques, transparence, objectifs de référence, harmonisation)

les recommandations du Corps commun approuvées par les organes intergouvernementaux et recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'inviter les chefs de secrétariat des organisations participantes à continuer d'informer les organes intergouvernementaux concernés de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations reçues du Corps commun.

Des résultats concrets

Les activités menées ont permis d'obtenir les résultats suivants : des organisations plus efficaces et plus efficaces, une meilleure coordination à l'échelle du système, une plus grande transparence et un plus grand respect du principe de responsabilité, la mise en commun des bonnes pratiques et une plus grande cohérence et harmonisation. Concrètement, le taux d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection (celles formulées entre 2009 et 2016) est passé de 85 pour cent en janvier 2018 à 88 pour cent en janvier 2019.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 31.23 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres et des secrétariats des organisations participantes de prendre en temps voulu des décisions permettant d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'utilité des programmes et sous-programmes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent l'augmentation du taux d'acceptation des recommandations formulées dans les sept rapports publiés et les conséquences attendues de leur application.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Le Corps commun d'inspection a optimisé ses travaux et ses rapports ont davantage d'influence

Lorsqu'il établit son programme de travail, le Corps commun prend en considération, comme son statut l'y astreint, toutes demandes émanant des organes compétents des organisations participantes et toutes suggestions faites par les chefs de secrétariat des organisations et par les organes chargés, dans le système des Nations Unies, des fonctions de contrôle budgétaire, d'enquête, de coordination et d'évaluation.

Une réponse adaptée à la situation

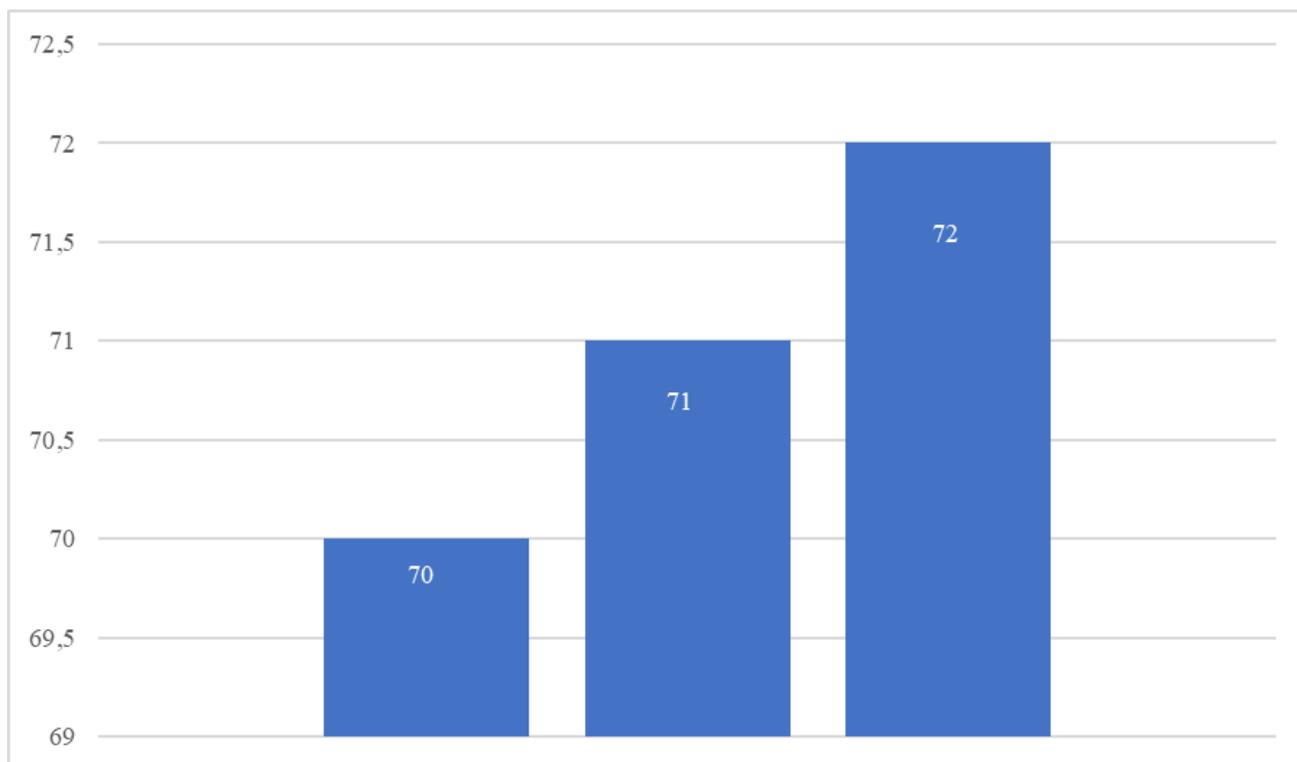
Il s'agit de faire en sorte que le programme de travail du Corps commun corresponde aux priorités des organisations participantes et de leurs organes délibérants. À cette fin, en 2020, le Corps commun examinera, dans le cadre de la planification stratégique de ses activités, les initiatives stratégiques prévues par les organisations participantes et analysera les conséquences que ces initiatives devraient avoir pour ses propres travaux.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir améliorer la pertinence des recommandations formulées à l'intention des organisations participantes concernant leurs initiatives stratégiques et augmenter le recours, par ces organisations, aux produits élaborés par le Corps commun, ce qui permettra de renforcer l'efficience, l'efficacité et la coordination des organisations du système des Nations Unies. Concrètement, si le résultat est atteint, les organes délibérants et les organisations participantes devraient accepter un plus grand nombre de recommandations du Corps commun.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection (en %)



31.24 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Corps commun dans la conduite de ses activités et de servir de cadre pour l'exécution de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

31.25 On trouvera dans le tableau 31.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 31.4

Corps commun d'inspection : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	7	11	9
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	31	15	22	20
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre de documents)	2	2	1	1
Produits non quantifiés				
E. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle interne				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020**

- 31.26 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait que le programme de travail risque d'être modifié en raison des demandes formulées par les organes délibérants des organisations participantes et de la suite qui sera donnée à la résolution [72/269](#), dans laquelle l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Corps commun d'envisager d'optimiser le nombre de projets inscrits à son programme de travail en fixant des priorités. Le Corps commun entend établir un programme de travail pour 2020 qui corresponde aux priorités des organisations participantes et de leurs organes délibérants, tout en utilisant au mieux les ressources et en améliorant et approfondissant les examens auxquels il procède. Cela devrait se traduire par une réduction du nombre de réunions par rapport à la période précédente.
- 31.27 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par les changements qui risquent d'être apportés au programme de travail en raison des demandes émanant des organes délibérants des organisations participantes et en application de la résolution [72/269](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé de nouveau au Corps commun d'envisager d'optimiser le nombre de projets inscrits à son programme de travail en fixant des priorités. Le Corps commun compte élaborer un programme de travail pour 2020 qui tienne compte des priorités des organisations participantes et de leurs organes délibérants, tout en veillant, dans le même temps, à optimiser l'utilisation des ressources et à améliorer la qualité et la profondeur des examens menés, ce qui permettra en retour de réduire le nombre de réunions par rapport à l'exercice précédent.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 31.28 Le montant des crédits demandés pour 2020 au titre des activités financées en commun menées par le Corps commun d'inspection s'élève à 6 643 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 31.5 et les figures 31.II et 31.III.
- 31.29 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Corps commun incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il s'est notamment employé à réduire le nombre de voyages en avion, en mettant à profit les déplacements pour mener des activités relevant de plusieurs programmes, ce qui a contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2020, il s'attachera particulièrement à accroître le recours aux visioconférences afin de limiter les déplacements.
- 31.30 En 2018, le Corps commun a atteint un taux de conformité de 100 % s'agissant de la soumission dans les délais de la documentation destinée aux organes délibérants et de 71 % pour ce qui est de l'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ.

Tableau 31.5

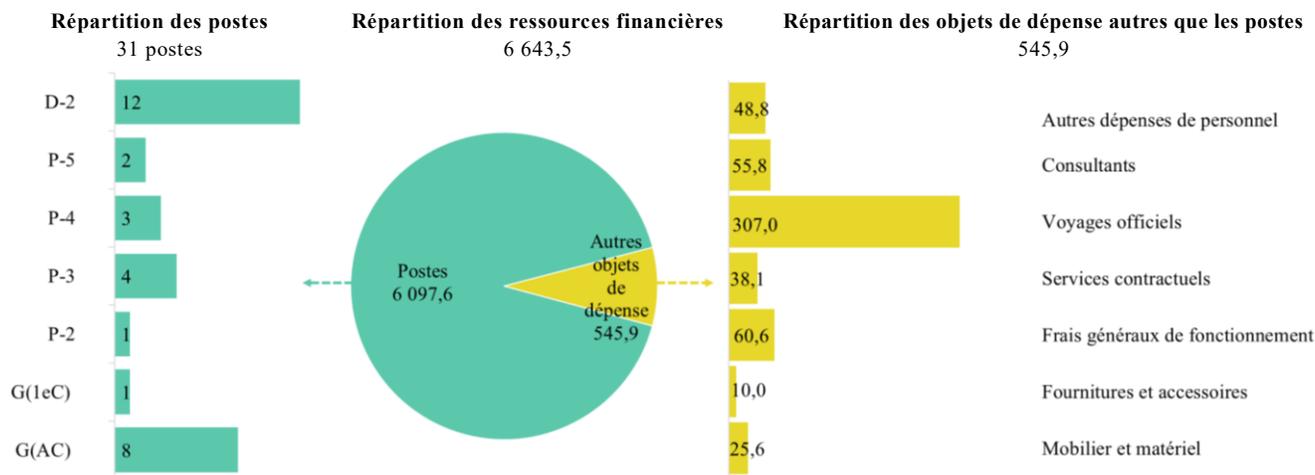
Corps commun d'inspection : évolution des ressources financières et des postes (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	7 002,7	6 097,6	–	–	–	–	–	–	6 097,6
Autres objets de dépense	441,0	545,9	–	–	–	–	–	–	545,9
Total	7 443,7	6 643,5	–	–	–	–	–	–	6 643,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		22	–	–	–	–	–	–	22
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	–	9
Total		31	–	–	–	–	–	–	31

Figure 31.II
Corps commun d'inspection : répartition des ressources proposées pour 2020 (activités financées en commun)

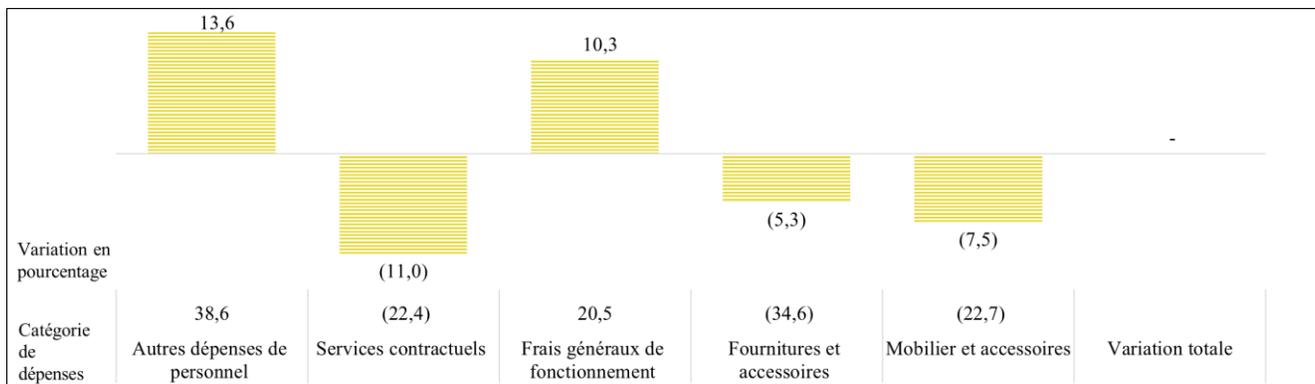
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Figure 31.III
Corps commun d'inspection : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 31.31 La variation des ressources demandées s'explique par le transfert de ressources opéré au sein du Corps commun afin de mieux répondre à ses besoins opérationnels en 2020 sans dépenses supplémentaires.
- 31.32 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 913 300 dollars et fait apparaître une augmentation de 53 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019 (voir tableau 31.6).

Tableau 31.6

Corps commun d'inspection : évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes								
Subventions et contributions	1 835,5	1 860,2	53,1	–	–	53,1	2,9	1 913,3
Total	1 835,5	1 860,2	53,1	–	–	53,1	2,9	1 913,3

31.33 L'augmentation de 53 100 dollars s'explique comme suit :

Ajustements techniques. La part du budget du Corps commun incombant à l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été portée de 28,0 % pour l'exercice biennal 2018-2019 à 28,8 % pour 2020.

III. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination



Avant-propos

Depuis que je préside le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), j'ai fait tout ce qui est en mon pouvoir pour rapprocher les organisations du système des Nations Unies pour souligner les liens étroits qui nous unissent et pour atteindre notre objectif commun, à savoir appuyer les priorités définies par les États Membres. J'ai pris des mesures pour permettre au Conseil d'être un espace de réflexion stratégique et un vecteur d'intégration et de cohérence. Chacun des 31 membres apporte au Conseil son expérience et ses capacités qui ont fait leurs preuves et qui sont à la fois multidimensionnelles et multisectorielles ; ensemble, nous mettons cette expérience et ces capacités au service de l'action que nous menons pour surmonter nos difficultés communes, qu'il est opportun d'examiner au plus haut niveau de responsabilité, qu'il s'agisse de défendre l'avenir du système multilatéral, de faire face aux évolutions mondiales de plus en plus complexes et transversales, comme les changements climatiques, l'instabilité politique et les mutations démographiques, ou encore de faire en sorte que le système des Nations Unies lui-même reste incontournable et apporte une valeur ajoutée perçue comme indispensable dans un monde transformé par la quatrième révolution industrielle.

Mécanisme indispensable, le Conseil, dont la création par le Conseil économique et social remonte à 1946, permet aux chefs de secrétariat de parvenir à s'entendre sur ce que doivent être les priorités immédiates du système des Nations Unies et d'avoir une idée claire de la contribution de chaque entité et la conviction que notre réponse traduit notre unité dans l'action.

En matière de programmation et de gestion, les organes subsidiaires du Conseil, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, apportent à eux deux une expertise et une expérience considérables, qui émanent de l'ensemble des composantes du système. Grâce à leurs efforts, des réponses cohérentes et coordonnées sont apportées aux défis recensés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'optimisation des ressources confiées à nos organisations est assurée.

En 2020, je continuerai de guider le Conseil et ses comités de haut niveau sur la voie de la réalisation de nos objectifs partagés et de l'optimisation de l'utilisation des ressources et des capacités dans l'ensemble du système des Nations Unies, guidé par ma détermination à obtenir des résultats sans jamais sacrifier pour autant le respect des principes de la Charte des Nations Unies et le bien-être de celles et ceux que nous servons.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) António Guterres

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 31.34 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies, est chargé de promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément à leurs mandats respectifs et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Son mandat découle des priorités arrêtées à cet égard dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 13 (III) et la décision 2001/321 du Conseil. Alors que la communauté internationale fait face à des problèmes mondiaux de plus en plus complexes, il importe plus que jamais que les entités du système des Nations Unies se concertent et coordonnent leur action. En tirant parti de la capacité du système d'agir collectivement, l'on pourra favoriser la mise en œuvre à grande échelle et de façon intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'exécution de tous les autres mandats confiés aux entités des Nations Unies.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 31.35 Le CCS se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 31.43.

Contexte actuel

- 31.36 En 2018, les grandes tendances mondiales – à savoir les dynamiques géopolitiques, démographiques, climatiques, technologiques, sociales et économiques multiples, changeantes et interdépendantes – ont continué d'évoluer à un rythme sans précédent. Tout en offrant des possibilités de progrès inouïes, elles bousculent l'ordre établi et génèrent des tensions et des menaces d'un genre nouveau. L'urbanisation rapide, les changements climatiques, la raréfaction des ressources, la redistribution du pouvoir économique au niveau international, les mutations démographiques, les tensions sociales et culturelles croissantes et les bouleversements technologiques et scientifiques sont autant d'éléments qui contribuent, seuls ou conjugués aux autres, à remodeler le paysage mondial. En 2018, le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, a indiqué que le Conseil devait regarder cette réalité en face et définir des orientations et une vision permettant d'apporter des changements culturels, institutionnels et opérationnels aux organisations du système des Nations Unies, de façon qu'elles soient plus souples, dotées d'une plus grande capacité d'adaptation et tournées davantage vers l'action, l'objectif étant qu'elles puissent exécuter leurs mandats et répondre aux besoins de celles et ceux auxquels elles viennent en aide dans un monde en évolution constante. C'est cette vision qui a présidé à la définition de l'ordre du jour du Conseil pour 2018 et qui se trouve au cœur des travaux que mènent ses comités de haut niveau.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 31.37 Le CCS et ses organes subsidiaires continueront de donner aux hauts responsables du système des Nations Unies les moyens de définir une vision commune, d'arrêter une action stratégique, d'assurer la cohérence des politiques et de coordonner l'utilisation des ressources, des capacités et des

connaissances. Les deux sessions ordinaires du CCS qui se tiendront en 2020 seront l'occasion d'examiner les questions qui intéressent l'ensemble du système et requièrent l'attention des plus hauts responsables.

- 31.38 À l'appui du CCS, le Comité de haut niveau sur les programmes favorisera la cohérence des politiques et la coordination des programmes à l'échelle du système, conformément aux mandats intergouvernementaux et à l'appui des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et élaborera des stratégies, des approches et des cadres communs et coordonnés de façon à traiter les questions nouvelles relatives aux programmes qui appellent des solutions à l'échelle du système.
- 31.39 Le Comité de haut niveau sur la gestion encouragera la mise au point d'approches novatrices permettant d'améliorer l'efficacité et de simplifier les pratiques de fonctionnement, veillera à faire accélérer l'harmonisation, la reconnaissance mutuelle et l'intégration des activités visant à aider les États Membres à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et fournira des orientations générales aux organismes des Nations Unies et promouvra la coopération et la coordination interinstitutions sur les questions d'administration, de gestion et de sûreté et de sécurité intéressant l'ensemble du système. Par l'intermédiaire de ses réseaux techniques spécialisés dans les questions financières et budgétaires, les ressources humaines, la numérisation et les technologies, les achats et la sûreté et la sécurité, il fera connaître les meilleures pratiques, les méthodes de gestion modernes et les partenariats dans tous les domaines de la gestion et, le cas échéant, œuvrera à leur reconnaissance entre les entités du système.
- 31.40 En ce qui concerne les facteurs externes, le plan d'ensemble pour 2020 repose sur l'hypothèse que les organisations membres feront preuve de la détermination voulue et apporteront en temps utile leur concours à l'examen des questions dont le CCS est saisi.
- 31.41 Le CCS prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, y compris dans ce qu'élaborent ses comités de haut niveau (stratégies, approches communes et cadres définis à l'échelle du système). Ainsi, comme il est expliqué en détail ci-après (Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018), l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies a constaté que le harcèlement sexuel était la manifestation d'une culture de discrimination et de privilèges fondés sur des relations d'inégalité entre les sexes et d'autres rapports de force. La politique type en matière de harcèlement sexuel du système des Nations Unies, qui est l'une des principales réalisations de l'Équipe spéciale, vient à l'appui des efforts visant à créer des lieux de travail exempts de harcèlement sexuel et de toute inégalité entre les sexes.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

1. Objectif

31.42 L'objectif auquel le CCS contribue est de tirer parti de la capacité qu'ont les organismes des Nations Unies d'agir collectivement pour permettre à ceux-ci de bien exécuter leurs mandats.

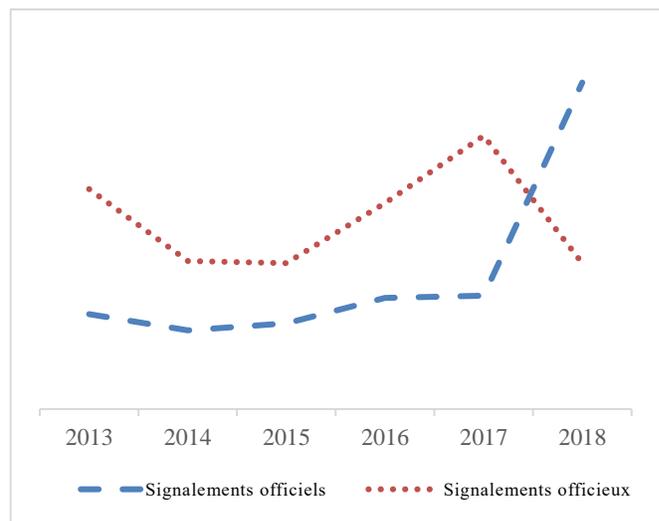
2. Lien avec les objectifs de développement durable

31.43 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Faire disparaître le harcèlement sexuel sur le lieu de travail

En octobre 2017, le Secrétaire général, de concert avec les responsables des syndicats et des conseils du personnel de l'Organisation des Nations Unies, a indiqué qu'il existait un devoir et une obligation de créer un environnement accueillant pour toutes et tous et dans lequel chacun et chacune se sentait valorisé. Bien qu'elle soit dotée d'une politique sans équivoque en matière de harcèlement sexuel et d'une procédure d'enquête équitable et confidentielle, l'on constate cependant qu'existent au sein de l'Organisation une culture d'impunité et un sentiment de méfiance auxquels il faut absolument et rapidement mettre fin. À sa seconde session ordinaire de 2017, le CCS a estimé que les responsables des organismes des Nations Unies devaient consacrer toute leur attention et tous leurs efforts à la lutte contre le harcèlement sexuel. Il a décidé de créer une Équipe spéciale chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel au sein du système, auquel son secrétariat fournirait un appui et dont l'objet serait de renforcer, à l'échelle du système, les capacités et les moyens de signalement, d'enquête et d'aide aux victimes, ainsi que la mise en commun des ressources, des compétences et des meilleures pratiques. Dès sa création, l'Équipe spéciale a pris rapidement des mesures pour renforcer les activités de prévention et d'intervention, protéger et soutenir les victimes, renforcer les moyens d'enquête et créer un environnement de travail favorable.



Évolution comparée des signalements officiels et des signalements officieux de faits de harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies

En 2018, l'Équipe spéciale, composée notamment de représentants et de représentantes du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, a mis au point un ensemble complet de produits, notamment une définition commune du harcèlement sexuel, un ensemble de principes communs destinés aux politiques de lutte contre le harcèlement sexuel et une politique type du système des Nations Unies en matière de harcèlement sexuel. Concernant les signalements, elle a créé et mis en service une base de données permettant de contrôler les antécédents à l'échelle du système (ClearCheck), l'objectif étant d'éviter de réembaucher des personnes ayant quitté un organisme des Nations Unies après avoir été accusées ou convaincues de harcèlement sexuel. Elle a également mis en place un mécanisme de recueil et d'analyse de données à l'échelle du système pour permettre des signalements plus rapides et précis et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et pris des mesures concrètes pour renforcer les capacités, les modalités et les procédures d'enquête. En ce qui concerne les activités de sensibilisation, de communication et de formation, elle a élaboré à l'intention des responsables hiérarchiques un guide commun visant à prévenir et combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, procédé à une évaluation des meilleures pratiques en ce qui concerne les services d'assistance téléphonique et les numéros d'urgence et proposé un modèle de code de conduite pour prévenir le harcèlement sexuel pendant et après les manifestations organisées par l'ONU, assorti d'un guide de mise en œuvre.

Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir qu'on est parvenu à s'entendre à l'échelle du système sur une approche uniforme et commune pour lutter contre le harcèlement sexuel et renforcer les capacités, les politiques et les instruments dans l'ensemble du système des Nations Unies, le but étant de prévenir et combattre le harcèlement sexuel. Ce résultat a contribué à changer la culture des organisations, à renforcer les moyens de prévention et d'action qui donnent la priorité aux victimes et à favoriser la mise en place d'un cadre de travail sûr et inclusif. À cet égard, on a récemment noté une augmentation notable du nombre de signalements de faits de harcèlement sexuel. En particulier, les signalements officiels ont été en 2018 plus nombreux que les signalements officieux, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. En 2017, il y avait eu au total 118 signalements officieux contre 49 signalements officiels, un ratio qui était demeuré relativement stable au cours des cinq dernières années. Toutefois, au cours du premier semestre de 2018, la tendance s'est inversée et les signalements officiels (141) ont été plus nombreux que les signalements officieux (63). La multiplication des signalements, en particulier par la voie officielle, laisse penser que le personnel connaît mieux les mécanismes de recours et a pris acte des politiques de tolérance zéro, signe qu'un changement est en cours dans la culture institutionnelle.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 31.44 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration de la prise de décisions par les organisations du système des Nations Unies et les États Membres grâce à l'amélioration de la qualité des données et au renforcement du partage des connaissances (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme l'attestent les progrès réalisés dans la mise en œuvre de 10 initiatives visant à améliorer l'accessibilité des données et à mieux diffuser l'information, notamment la publication de statistiques dans l'ensemble du système, la création d'une plateforme de gestion des données, l'organisation de manifestations et la maintenance de sites Web. Citons ainsi le catalogue de données du système des Nations Unies, qui donne une vue d'ensemble complète et représentative des données ouvertes du système des Nations Unies et contient actuellement des données provenant de 76 entités du système et couvrant plus de 50 thèmes. Le nombre de jeux de données figurant dans le catalogue est passé de 1 719 lors de son lancement en 2016 à 2 876 à la fin de l'année 2018. Ce catalogue permet à un large éventail de parties prenantes d'accéder aux données du système des Nations Unies, de les analyser et d'en tirer des enseignements.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Stimuler l'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies

À sa première session ordinaire de 2018, le CCS a constaté qu'il était impératif d'encourager et de stimuler l'innovation dans tous les organismes des Nations Unies, tant pour rester en phase avec les évolutions externes que pour favoriser la réalisation de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres du CCS ont toutefois indiqué que divers obstacles les empêchaient de favoriser et de stimuler systématiquement l'innovation au sein de leurs organisations.

Une réponse adaptée à la situation

Parmi les obstacles qui entravent la fourniture d'un appui aux organisations du système des Nations Unies figurent notamment : l'absence d'une stratégie d'innovation et de mécanismes, procédures et outils d'appui ; s'agissant des initiatives innovantes, la difficulté à passer de la phase pilote à la mise en œuvre à grande échelle ; le manque de personnel spécialisé en nouvelles technologies et en méthodes innovantes ; les barrières culturelles à la prise de risque ; le peu de possibilités de partenariats en matière d'innovation.

Pour surmonter ces obstacles de manière organisée, coordonnée et efficace, le CCS a approuvé 12 mesures de renforcement des capacités afin de promouvoir la mise en œuvre des innovations, de nouer des partenariats, de créer un environnement favorable à l'innovation et de faire émerger une culture de l'innovation (voir [CEB/2018/1](#), fig. IV) et prié le Réseau d'innovation des Nations Unies de superviser la création d'un ensemble d'instruments visant à faciliter l'application de ces mesures en faisant connaître les meilleures pratiques du secteur public en la matière. Ces instruments devraient relever de cinq domaines (stratégie, partenariat, architecture, culture et évaluation), chaque domaine comprenant un mode d'emploi étape par étape des instruments, des études de cas montrant comment les instruments sont utilisés dans d'autres organisations, des références explicitant le contenu des instruments et des feuilles de travail destinées aux utilisateurs des instruments. Les instruments devraient permettre à chaque organisation de mettre en route méthodiquement les mesures d'innovation et d'en hâter l'application ; par exemple, un outil de « stratégie de gestion de portefeuille » devrait permettre aux utilisateurs d'analyser un portefeuille de projets centrés sur un objectif précis et de déterminer si ces projets présentent un niveau de risque acceptable par rapport aux ambitions de l'organisation en matière d'innovation.

C'est pourquoi, pour 2020, le secrétariat du CCS et le Réseau d'innovation des Nations Unies entendent collaborer pour donner suite aux décisions du CCS visant à adopter une approche systématique et globale en matière d'innovation. Devraient voir le jour en 2019 : une panoplie d'instruments d'innovation de première génération à l'usage du système des Nations Unies (fournissant aux entités des ressources pour leur permettre de favoriser et de stimuler l'innovation), ainsi qu'un tableau de bord de l'innovation (facilitant le suivi des activités d'innovation dans les organismes des Nations Unies). Les instruments sont appelés à se développer et à évoluer ; tout au long de l'année 2020, le secrétariat du CCS et le Réseau d'innovation des Nations Unies veilleront à les enrichir et à les mettre à jour, en fonction des expériences des entités qui appliquent les méthodes et approches types dans leurs activités et des enseignements qu'elles en auront tirés.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir que les entités du système des Nations Unies soient davantage en mesure d'innover systématiquement pour servir leurs bénéficiaires et obtenir collectivement des résultats à grande échelle. Concrètement, si le résultat est atteint, une panoplie d'instruments d'innovation devrait être adoptée et servir de référence pour les organismes des Nations Unies.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Absence de directives et d'instruments permettant de favoriser l'innovation à l'échelle du système des Nations Unies	Publication en ligne de la panoplie d'instruments d'innovation de première génération à l'échelle du système des Nations Unies	Adoption d'une panoplie d'instruments d'innovation servant de référence à l'échelle du système des Nations Unies

31.45 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le CCS dans la conduite de ses activités et de servir de cadre pour l'exécution de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

31.46 On trouvera dans le tableau 31.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 31.7

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	1	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	2	3
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre de documents)	8	8	8	8
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
E. Activités d'appui				
Administration				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

- 31.47 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique par le fait que la note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies est biennale et qu'elle sera publiée en 2020 et non en 2019.
- 31.48 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le fait que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale tiendra davantage de séances, le point de l'ordre du jour relatif à la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies étant examiné les années paires (c'est-à-dire en 2020 et non en 2019).

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 31.49 Le montant des crédits demandés pour 2020 au titre des activités financées en commun menées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'élève à 3 199 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 31.8 et les figures 31.IV et 31.V. Ce montant doit couvrir les dépenses prévues au titre du projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour 2020, qui s'élèvent à 253 600 dollars.
- 31.50 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le CCS incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, le bureau de Genève du secrétariat du Conseil s'est employé notamment à atteindre la neutralité carbone et a contribué au développement durable des pays en développement en achetant des compensations carbone. En 2020, le bureau veillera à ce que le plastique soit éliminé de toutes les réunions auxquelles il fournit un appui.
- 31.51 En 2018, le secrétariat du CCS a atteint un taux de conformité de 100 % s'agissant de la soumission dans les délais de la documentation destinée aux organes délibérants et de l'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ.

Tableau 31.8

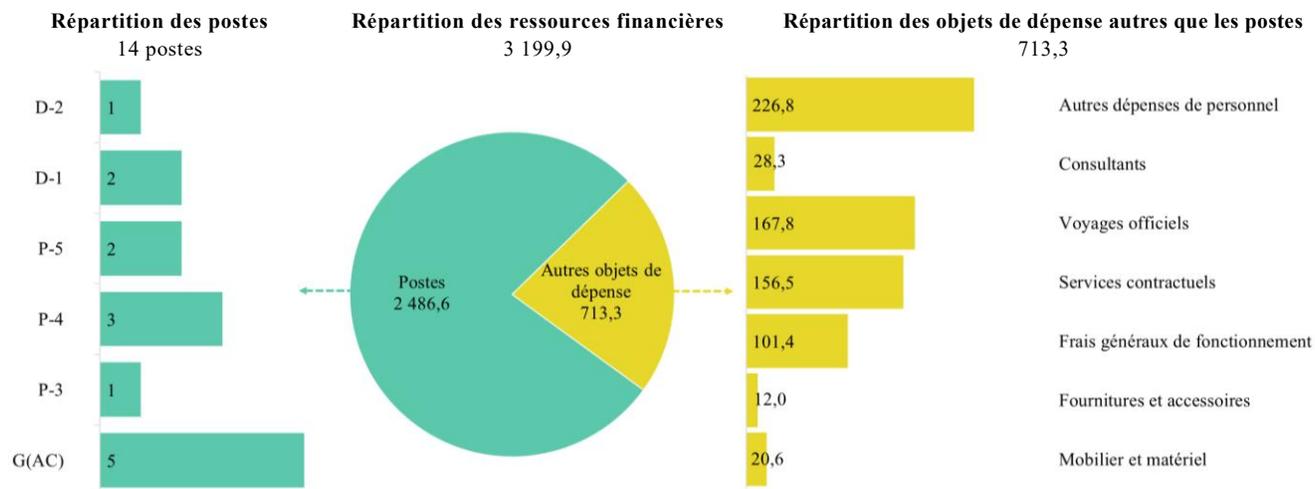
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : évolution des ressources financières et des postes [budget complet (activités financées en commun)]

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 891,3	2 486,6							2 486,6
Autres objets de dépense	523,7	713,3							713,3
Total	3 415,0	3 199,9	–	–	–	–	–	–	3 199,9
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	–	5
Total		14	–	–	–	–	–	–	14

Figure 31.IV
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : répartition des ressources proposées pour 2020 (activités financées en commun)

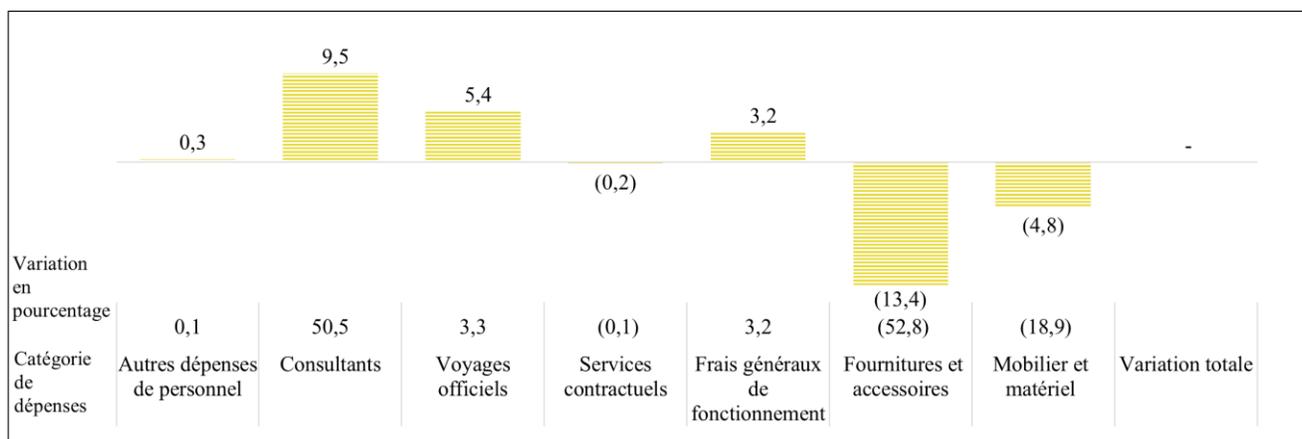
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Figure 31.V
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



31.52 La variation des ressources demandées s'explique par le transfert de ressources opéré au sein du CCS afin de mieux répondre à ses besoins opérationnels en 2020 sans dépenses supplémentaires.

31.53 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 973 200 dollars et fait apparaître une diminution de 12 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019 (voir tableau 31.9).

Tableau 31.9

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes								
Subventions et contributions	965,9	985,8	(12,6)	–	–	(12,6)	(1,3)	973,2
Total	965,9	985,8	(12,6)	–	–	(12,6)	(1,3)	973,2

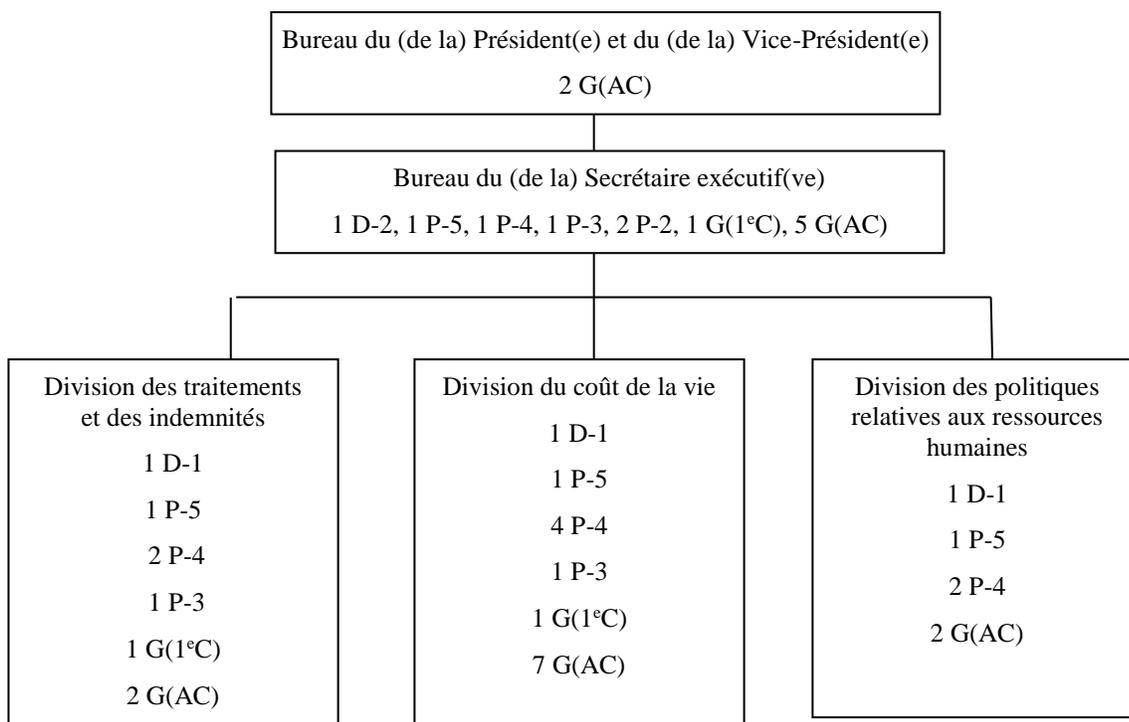
31.54 La diminution de 12 600 dollars s'explique comme suit :

Ajustements techniques. La part du budget du Conseil et la part des coûts du projet IPSAS incombant à l'ONU, telles que déterminées par le CCS selon la méthode établie, ont été ramenées respectivement de 30,8 % et 30,9 % pour l'exercice biennal 2018-2019 à 30,4 % et 30,6 % pour 2020.

Annexes relatives aux parties Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

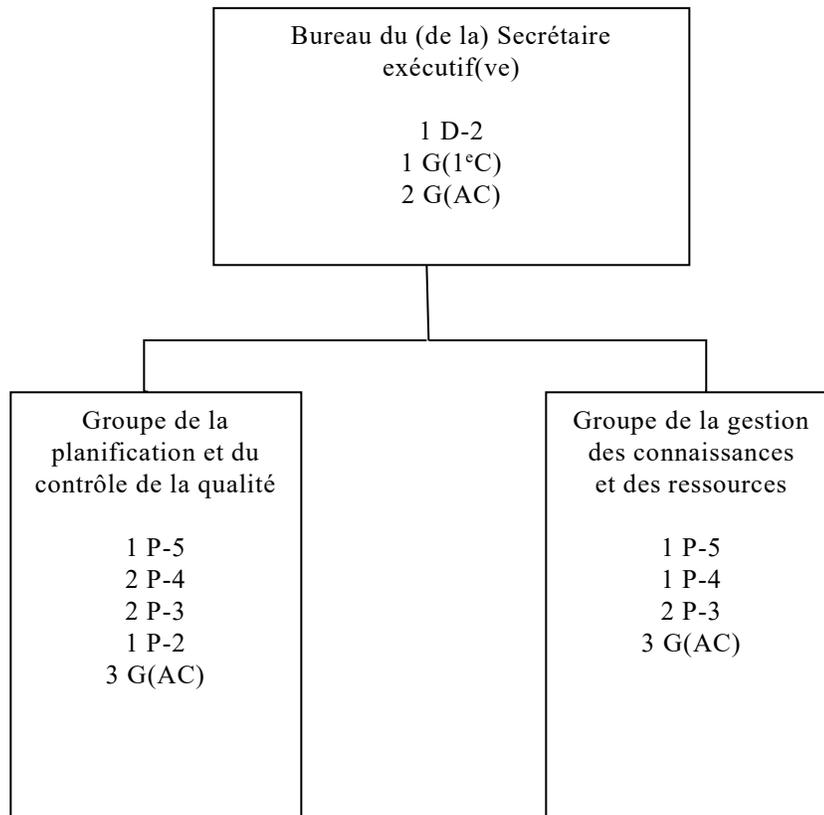
I. Organigramme et distribution des postes pour 2020

A. Commission de la fonction publique internationale

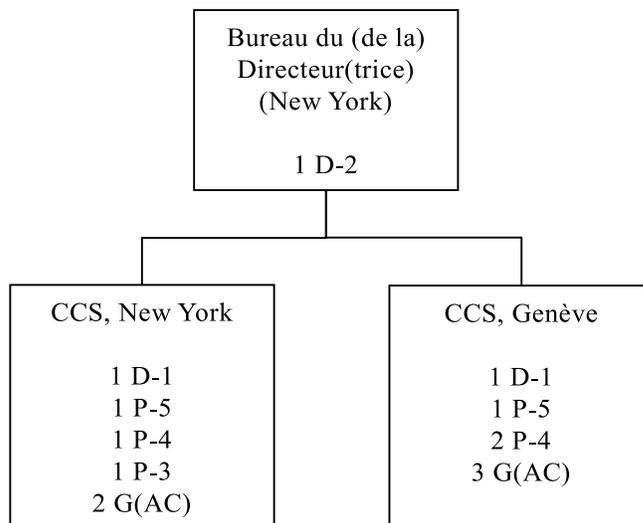


Abréviations : G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

B. Corps commun d'inspection



Abréviations : G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

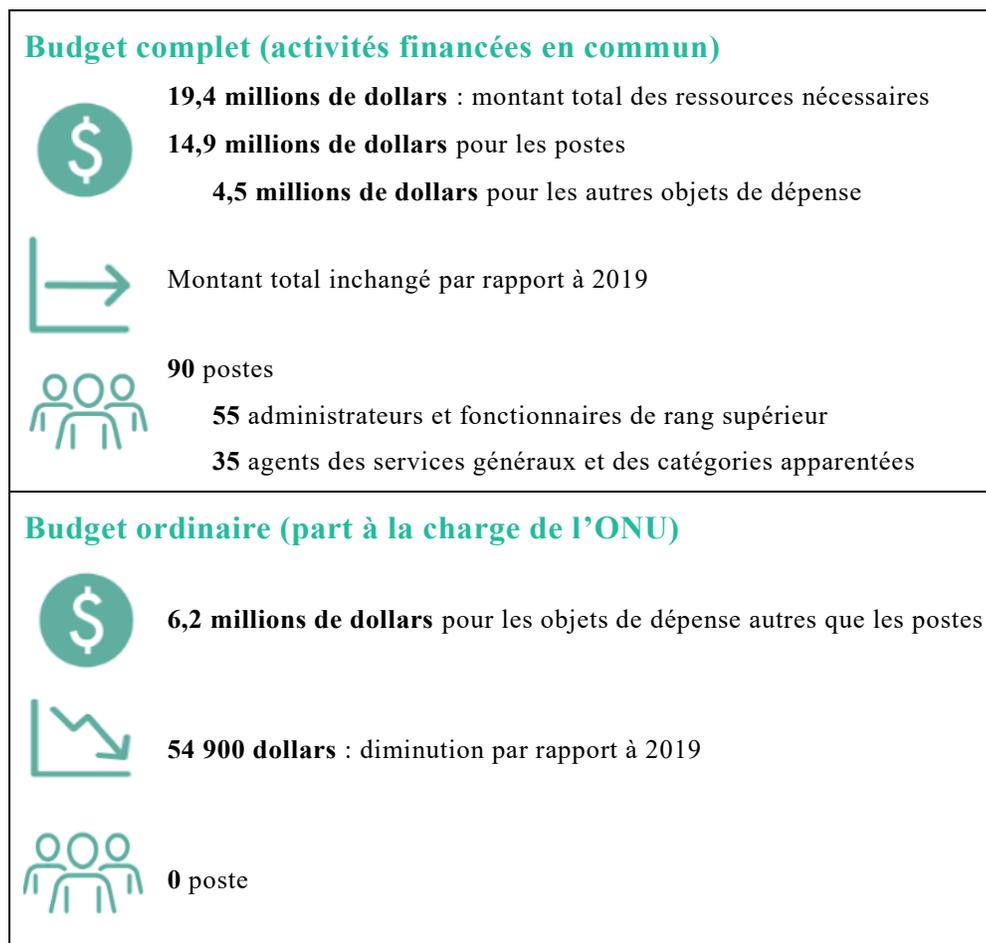
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Abréviation : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

II. Ressources financières et postes : vue d'ensemble

A.1 On trouvera dans la figure A.I et le tableau A.1 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020.

Figure A.I
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau A.1

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation
Budget complet (activités financées en commun) : ressources financières			
Commission de la fonction publique internationale	9 543,4	9 543,4	–
Corps commun d'inspection	6 643,5	6 643,5	–
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	3 199,9	3 199,9	–
Total	19 386,8	19 386,8	–
Budget complet (activités financées en commun) : postes			
Commission de la fonction publique internationale	45	45	–
Corps commun d'inspection	31	31	–
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	14	14	–
Total	90	90	–
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU) : ressources financières			
Commission de la fonction publique internationale	3 454,7	3 359,3	(95,4)
Corps commun d'inspection	1 860,2	1 913,3	53,1
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	985,8	973,2	(12,6)
Total	6 300,7	6 245,8	(54,9)

- A.2 On trouvera dans les tableaux A.2 à A.4 des informations sur le montant des ressources qu'il est proposé de consacrer en 2020 aux activités financées en commun menées par les trois unités administratives du système des Nations Unies, à savoir la Commission de la fonction publique internationale, le Corps commun d'inspection et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ainsi que la part du budget de ces entités incombant à l'ONU au titre du budget ordinaire. Les ressources destinées aux activités financées en commun sont inchangées par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, tandis que la part qui incombe à l'ONU au titre du budget ordinaire fait apparaître une diminution par rapport à 2019. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- A.3 Les budgets complets de la Commission et du Corps commun sont présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), est également présenté à titre d'information, tandis que la part du budget du projet IPSAS incombant à l'ONU est indiquée pour approbation.
- A.4 Les projets de budget de la Commission et du Corps commun, ainsi que ceux du CCS et du projet IPSAS, ont été communiqués aux organisations membres du Conseil par son secrétariat, qui a sollicité leurs observations. Les consultations ont été conduites au cours de l'élaboration des projets de budget-programme pour 2020. Conformément à l'article 21 du Statut de la Commission et à l'article 20 du Statut du Corps commun, les observations des organisations membres du CCS ont été prises en considération lors de la mise au point des projets de budget-programme de la Commission et du Corps commun pour 2020.

Tableau A.2

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)	
Budget complet (activités financées en commun) : ressources financières											
Commission de la fonction publique internationale	9 479,1	9 543,4	–	–	–	–	–	9 543,4	175,1	9 718,5	
Corps commun d'inspection	7 443,7	6 643,5	–	–	–	–	–	6 643,5	26,9	6 670,4	
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	3 414,9	3 199,9	–	–	–	–	–	3 199,9	44,2	3 244,1	
Total	20 337,7	19 386,8	–	–	–	–	–	19 386,8	246,2	19 633,0	
Budget complet (activités financées en commun) : grandes catégories de dépenses											
Postes	17 120,5	14 945,1	–	–	–	–	–	14 945,1	185,1	15 130,2	
Autres objets de dépense	3 217,3	4 441,7	–	–	–	–	–	4 441,7	61,1	4 502,8	
Total	20 337,8	19 386,8	–	–	–	–	–	19 386,8	246,2	19 633,0	
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU) : ressources financières											
Commission de la fonction publique internationale	3 392,6	3 454,7	(95,4)	–	–	(95,4)	(2,8)	3 359,3	61,5	3 420,8	
Corps commun d'inspection	1 835,5	1 860,2	53,1	–	–	53,1	2,9	1 913,3	7,7	1 921,0	
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	965,9	985,8	(12,6)	–	–	(12,6)	(1,3)	973,2	13,4	986,6	
Total	6 194,0	6 300,7	(54,9)	–	–	(54,9)	(0,9)	6 245,8	82,6	6 328,4	
Part à la charge de l'ONU : grandes catégories de dépenses											
Autres objets de dépense	6 194,0	6 300,7	(54,9)	–	–	(54,9)	(0,9)	6 245,8	82,6	6 328,4	
Total	6 194,0	6 300,7	(54,9)	–	–	(54,9)	(0,9)	6 245,8	82,6	6 328,4	

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Tableau A.3
Évolution des postes permanents, par catégorie^a

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	3	–	–	–	3	–
D-1	5	–	–	–	5	–
P-5	8	–	–	–	8	–
P-4	15	–	–	–	15	–
P-3	8	–	–	–	8	–
P-2/1	5	–	–	–	5	–
Total partiel	44	–	–	–	44	–
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	4	–	–	–	4	–
Autres classes	31	–	–	–	31	–
Total partiel	35	–	–	–	35	–
Total	79	–	–	–	79	–

^a Tous les postes visés à la présente section sont cofinancés conformément aux accords de partage des coûts et ne figurent pas dans le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire de l'Organisation.

Tableau A.4
Évolution des postes temporaires, par catégorie^{a, b}

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	11	–	–	–	11	–
Total	11	–	–	–	11	–

^a Tous les postes visés à la présente section sont cofinancés conformément aux accords de partage des coûts et ne figurent pas dans le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire de l'Organisation.

^b Onze postes temporaires d'inspecteur au Corps commun d'inspection.